

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 MARS 2024

Le 04 mars 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 février 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ALLARD Mickaël (pouvoir à CHERBONNIER Noël), DAVY Jean-Luc (pouvoir à ATANI Béatrice), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie, (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), HUMEAU Emmanuelle (pouvoir à LANGLAIS Hélène),

Absents excusés: GUITTON Sébastien, de RICHEMONT Xavier, SIMON Emmanuel

Absent : de MIEULLE Roger

Secrétaire de Séance : FRESNEAU Eric.

DCM N° 2024 - 018: VOTE DE LA SUBVENTION DU CCAS ANNEE 2024

Monsieur le Maire indique aux élus que le CCAS de Morannes sur Sarthe – Daumeray a besoin pour équilibrer son budget primitif 2024 d'une subvention de 11.500 €.

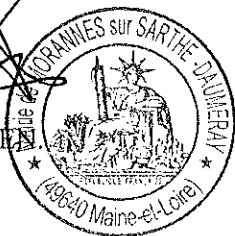
Monsieur le Maire propose donc de verser au CCAS une subvention de 11 500,00 €.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal donne son accord pour le versement de la somme de **11.500,00 €** au CCAS. Ce montant sera inscrit en dépense du budget communal 2024 et en recette du budget du CCAS 2024.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240304-DCM2024-018-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024